

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► B **DÉCISION N° 1082/2013/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**
du 22 octobre 2013
relative aux menaces transfrontières graves sur la santé et abrogeant la décision n° 2119/98/CE
(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
(JO L 293 du 5.11.2013, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) 2022/2371 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022	L 314	26	6.12.2022

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/dec/2013/1082/2013-1-1-05/fra>